

Ste Anne des Caillols, Saint Augustin, Saint Barnabé, Sainte Bernadette (Beaumont),  
St Julien, Ste Louise de Marillac (Bois-Luzy)

## Sacrement des malades Samedi 11 et Dimanche 12 Février

L'apôtre Saint-Jacques enseignait déjà aux premiers chrétiens : « *Si l'un de vous est malade, qu'il appelle les prêtres de l'Eglise. Ils prieront sur lui, après lui avoir fait une onction d'huile au nom du Seigneur. Cette prière inspirée par la foi sauvera le malade : le Seigneur le relèvera et, s'il a commis des péchés, il recevra le pardon* ». Jc 5,14-15

**Vous êtes touchés par l'épreuve de la maladie, de l'infirmité ou de l'âge, Vous voulez dans la foi accueillir l'aide du Seigneur :**  
**Recevez le Sacrement des Malades**

au cours de la messe

à St Augustin le samedi 12 Février à 18h30,

le dimanche 13 Février

à Ste Anne des Caillols et Ste Bernadette à 9h30

à Bois-Luzy (Ste Louise de Marillac) à 10h00

à St Barnabé et St Julien à 11h00

**Réunion de Présentation du Sacrement des malades et de sa célébration**  
**le Mercredi 8 Février de 17h à 18h**  
**au 2c de la rue Audric à côté de l'Eglise de St Barnabé**

Merci de vous inscrire pour recevoir le sacrement en indiquant bien l'heure de la messe où vous désirez le recevoir en remplissant le coupon ci-dessous (avant le 8 Février) ou en contactant Françoise Peytavin : 06 25 63 17 94 ou [francoise.peytavin@free.fr](mailto:francoise.peytavin@free.fr)

Merci de diffuser largement cette invitation autour de vous

Je désire recevoir le sacrement des malades à St Augustin le 12 à 18h30

Nom : à St Bernadette le 13 à 9h30

Prénom : à Ste Anne des Caillols le 13 à 9h30

à Bois-Luzy le 13 à 10h00

à St Barnabé le 13 à 11h00

à St Julien le 13 à 11h00

*cocher la case*

Téléphone :

**A renvoyer avant le 9 Février au 5 Place Caire, 13012, Marseille. Tel. : 04.91.49.57.46**